



Peut on exercer 2 emplois : assistante maternelle et agent de ser

Par **DA SILVA RODRIGUES**, le **26/07/2011** à **19:18**

Bonjour,
Je voudrais savoir s'il est possible de cumuler 2 emplois :
assistante maternelle à domicile employer par personnes physiques + agent de service??
En effet, cela fait 11 ans que j'exerce ces 2 professions, et je n'ai jamais eu de problème.
A la suite de la reprise de la société où j'exerce le métier d'agent de service (où c'est bien compliqué), ils me disent que je n'ai pas le droit de cumuler 2 travail en faisant plus de 44H.
Je voudrais bien avoir votre "lumière" à ce sujet svp.
J'ai regardé sur internet différents sites, pour les assistantes maternelles employées par des personnes morales elles peuvent avoir plusieurs emplois, or pour les assistantes maternelles employées par des personnes physiques rien n'est renseigné, si ce n'est les forums où plusieurs d'entre elles affirment le faire.
Je vous remercie par avance de votre réponse que j'espère sera rapide.

Par **pat76**, le **28/07/2011** à **19:33**

Bonjour
Vous pouvez travailler jusqu'à 48 heures par semaine.
Vous avez des contrats à temps partiel chez chacun de vos employeurs. mais vous devez veiller à ne jamais faire plus de 48 heures par semaine pour les deux contrats réunis.